/VS REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI Nº 97-030 du 20 août 1997

relative à l'autorisation de ratification de l'Accord portant création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIM-BANK).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord portant création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIM-BANK).

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à COTONOU, le 20 août 1997

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

<u>Adrien HOUNGBEDJI</u>

Ahim on ngton

.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,

Gatien HOUNGBEDJI

Moïse MENSAH

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MF 4 MCAT 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-